



Arrêté fédéral portant approbation de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for

du ...

[Avant-Projet]

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du ...²,
arrête:

Art. 1

¹ La Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for (Convention) est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à adhérer à la Convention.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, ...

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

RS

¹ RS 101

² FF ...

